

**CONSEIL MUNICIPAL****22 Mars 2023**

L'an Deux mille vingt-trois le 22 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : Quinze

Conseillers ayant pris part à la délibération : Quinze

Présents : **Maire :** Jean-Luc LENTIER ; **Adjoint :** Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL ; **Conseillers :** Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Stéphanie GARDES, Philippe CITERNE, Elodie THOMAS.

Représentés : Stéphanie DELORME par Jean BOUNIOL, Serge MIELVAQUE par Stéphanie GARDES, Philippe ZENON par Jacqueline GASNAULT.

Stéphanie GARDES été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023 est lu et adopté.

DEMISSION de Madame Christelle CHASTEL – INSTALLATION de Madame Elodie THOMAS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courrier de démission pour raisons personnelles de Madame Christelle CHASTEL. Monsieur le Maire a accepté cette démission et précise qu'il a demandé au suivant de liste Madame Elodie THOMAS de siéger. Elle a accepté et est installée dans ses nouvelles fonctions.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2022**Présidence de M. Gilbert DAUDE, 1^{er} Adjoint pour les Comptes Administratifs****COMMUNE (2023_DE_03-06-09)**

	Fonctionnement	Investissement
	Exécution 2022	
Recettes	1 445 601.89	814 995.52
Dépenses	1 032 021.40	963 640.53
Résultat budgétaire	423 580.49	-148 645.01
	Reste à réaliser à reprendre dans le B.P. 2023	
Recettes		190 700.00
Dépenses		363 700.00
Solde des restes à réaliser		-173 000.00
Affectation Recette Inv. C/1068		321 645.01
Excédent fonctionnement reporté	101 935.48	

LOTISSEMENT "LES TERRONS"**(2023_DE_04-07-010)**

	Fonctionnement	Investissement
	Exécution 2022	
Recettes	36 292.00	0

Dépenses	35 260.69	11 024.58
Résultat budgétaire	1 031.31	-11 024.58
Excédent fonctionnement reporté	1 031.31	

**ESPACE COMMERCIAL
(2023_DE_05-08_011)**

	Fonctionnement	Investissement
Exécution 2022		
Recettes	28 674.00	315 448.63
Dépenses	530.00	628 905.99
Résultat budgétaire	28 144.00	-313 457.36
Reste à réaliser à reprendre dans le B.P. 2023		
Recettes		33 300.00
Dépenses		71 000.00
Solde des restes à réaliser		-37 700.00
Déficit d'investissement		323 013.36
Affectation Recette Inv. C/1068		28 144.00

Réception en Préfecture le : 24 mars 2023

CREATION POSTE ANIMATEUR - EMPLOI NON PERMANENT (2023_DE_012)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du service.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activités et faire face à des remplacements, il est proposé de créer un poste :

- Animateur contractuel (H/F) à temps complet (35/35^{ème}) du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 affecté aux activités péri scolaire (garderie, ALSH) et Pôle seniors.

Fixe la rémunération sur la base de l'indice Brut 385 Majoré 353.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide d'approuver la création de cet emploi et la modification du tableau des effectifs,
- dit que les crédits sont inscrits au budget,
- charge Monsieur le Maire de procéder aux recrutements.

Réception en Préfecture le : 24 mars 2023

CONCESSION CIMETIERE N° 179 (2023_DE_013)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de reprise de 11 concessions au cimetière communal sont terminés.

Ces concessions sont remises à la vente conformément au tarif en vigueur, à savoir : 50 €/m², concessions cinquantenaires (Délibération 2022_DE_044).

Toutefois dans le cadre de ces reprises, la concession n° 179 comporte un entourage en pierre en très bon état. Il y a lieu par conséquent d'en fixer le prix.

Il est proposé de vendre cette concession cinquantenaire 1 500.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce tarif de **1 500.00 €**.

Réception en Préfecture le : 24 mars 2023

**FONDS CANTAL SOLIDAIRE : CONFIRMATION D'UNE SUBVENTION
PRESELECTIONNEE (2023_DE_014 annulée) – (2023_DE_015)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier retenu au titre de la pré-programmation du FCS 2022-2024 qu'il convient de confirmer au titre de l'année 2023 :

- **Travaux de voirie 2023**

Le projet estimé à **87 722 € HT** s'est vu pré-attribuer une subvention de **10 000 €**, soit 16.67% d'une **dépense éligible de 50 000 €**. En voici le plan de financement prévisionnel :

– Subvention FCS 2023	10 000 €
– DETR	24 000 €
– Autofinancement	51 722 €
TOTAL	87 722 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme cette disposition ainsi que le plan de financement.

Réception en Préfecture le : 27 mars 2023

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23 heures 20.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Stéphanie GARDES**

**Le Maire,
Jean-Luc LENTIER**

Séance du 22 Mars 2023

L'an Deux mille vingt-trois le 22 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : Quinze

Conseillers ayant pris part à la délibération : Quinze

Présents : Maire : Jean-Luc LENTIER ; Adjoints : Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL ; Conseillers : Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Stéphanie GARDES, Philippe CITERNE, Elodie THOMAS.

Représentés : Stéphanie DELORME par Jean BOUNIOL, Serge MIELVAQUE par Stéphanie GARDES, Philippe ZENON par Jacqueline GASNAULT.

Stéphanie GARDES été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023 est lu et adopté.

Délibération de la séance :

DATE	NUMERO	OBJET
22/03/2023	2023_DE_003	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE
22/03/2023	2023_DE_004	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT LES TERRONS
22/03/2023	2023_DE_005	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - ESPACE COMMERCIAL
22/03/2023	2023_DE_006	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - COMMUNE
22/03/2023	2023_DE_007	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - LOTISSEMENT LES TERRONS
22/03/2023	2023_DE_008	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - ESPACE COMMERCIAL
22/03/2023	2023_DE_009	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - COMMUNE
22/03/2023	2023_DE_010	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - LOTISSEMENT LES TERRONS
22/03/2023	2023_DE_011	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - ESPACE COMMERCIAL
22/03/2023	2023_DE_012	CREATION POSTE ANIMATEUR - EMPLOI NON PERMANENT
22/03/2023	2023_DE_013	CONCESSION CIMETIERE N° 179
22/03/2023	2023_DE_014	FONDS CANTAL SOLIDAIRE : CONFIRMATION D'UNE SUBVENTION PRESELECTIONNEE - ANNULÉ LE 27/03/2023
22/03/2023	2023_DE_015	FONDS CANTAL SOLIDAIRE : CONFIRMATION D'UNE SUBVENTION PRESELECTIONNEE